

**LISTE DES BUREAUX CENTRAUX ETRANGERS SIGNATAIRES
D'UNE CONVENTION "CARTE VERTE" AVEC LE MAROC**

PAYS	NOM DU BUREAU	SIGLE CORRESPONDANT
- ALLEMAGNE.....	- HUK VERBAND	D
- BELGIQUE.....	- BUREAU BELGE DES ASSUREURS AUTOMOBILES	B
- BULGARIE	- MOTOR INSURANCE COMPANY	BG
- CROATIE	- BUREAU CROATE D'ASSURANCE	HR
- DANEMARK	- DANSK FORENING FOR INTERNATIONAL MOTORKORETOJFORSIKRING	DK
- ESPAGNE	- OFICINA ESPANOLA DE ASEGURADORES	E
- FINLANDE	- LIIKENNEVAKUUTUSYHDISTYS	SF
- FRANCE	- BUREAU CENTRAL FRANCAIS	F
- GRECE	- MOTOR INSURERS ' BUREAU	GR
- IRLANDE	- IRISH VISITING MOTORISTS' BUREAU Ltd	IRL
- ISLANDE.....	- INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE IN ICELAND	IS
- ITALIE.....	-UFFICIO CENTRALE ITALIANO	I
- LUXEMBOURG	- BUREAU LUXEMBOURGEOIS DES ASSUREURS	L
- MALTE	- MALTA GREEN CARD BUREAU	M
-NORVEGE	- TRAFIKFORSIKRINGSFORENINGEN	N
-PAYS-BAS	- NEDERLANDS BUREAU DER MOTORRIJTUIGVERZEKERAARS	NL
- POLOGNE	-POLISH GREEN CARD BUREAU	PL
- PORTUGAL	- CABINETE PORTUGUES DE CARTA VERDE	P
- REP. FEDERALE TCHEQUE & SLOVAQUE. ...	- BUREAU OF COMPULSORY INSURANCE FOR THE TERRITORY OF CSFR	CS
- REP. ISLAMIQUE D'IRAN ..	- GREEN CARD BUREAU OF IRAN	IR

PAYS	NOM DU BUREAU	SIGLE CORRESPONDANT
- ROUMANIE	- ADMINISTRATIA ASIGURARILOR DE STAT	RO
- ROYAUME UNI DE GRANDE BRETAGNE & D'IRLANDE DU NORD	-MOTOR INSURERS' BUREAU	GB
- SLOVENIE	- SLOVENIAN INSURANCE BUREAU	SLO
- SUEDE	- TRAFIKFORSAKRINGSFORENINGEN	S
- SUISSE	- SYNDICAT SUISSE D'ASSUREURS AUTOMOBILES	CH
- TUNISIE.....	- BUREAU AUTOMOBILE TUNISIEN	TN
- TURQUIE	-TURKISH MOTOR INSURANCE BUREAU	TR
- YUGOSLAVIE	- UDRUZENJE OSIGURAVAJUCIH ORGANIZACIJA JUGOSLAVIJE	YU

NOTE EXPLICATIVE

- * Les effets de la Convention Inter-Bureau signée avec l'ex. République de Yougoslavie sont suspendus en raison de situation actuelle de ce pays.
- * La signature récente de Conventions Inter-Bureaux avec la Croatie et la Slovénie est postérieure à l'impression des cartes vertes ; c'est ce qui justifie que les sigles de ces deux pays soient barrés sur les spécimens.
- * La présentation du texte figurant sur le feuillet de chaque carte verte est le même pour l'ensemble des pays membres du Système ; seule la langue change.
- * Pour qu'une carte verte confère à son titulaire la couverture exigible, elle doit nécessairement être simultanément valable dans le temps (période de séjour au Maroc incluse dans la période de garantie) et valable dans l'espace (sigle du Maroc "MA" non barré).

Elle doit également et obligatoirement comporter :

- le nom du Bureau Etranger Emetteur (2)
- le sigle du pays dont ressort le Bureau Emetteur (case 4), suivi du numéro de série relatif au document.
- l'immatriculation (case 5), la catégorie et la marque du véhicule (case 6)
- les coordonnées de l'assuré (case 7)
- les coordonnées de l'assureur (case 8)
- la signature de l'assureur (case 10)